

Intervention de Patrick Gaubert
concernant le rapport MORENO-SANCHEZ
sur l'immigration illégale
Premier échange de vues

Monsieur le Président,
Monsieur le rapporteur,
Mes chers collègues,

Nous sommes tous bouleversés par les tragédies humaines qui se déroulent à Lampedusa, aux Iles Canaries, à Malte et aux autres frontières de l'Europe.

Vous le savez, nous l'avons très souvent répété ici : au nom de nos valeurs européennes, il faut tout faire pour éviter que des milliers de personnes continuent à risquer leur vie pour venir chez nous.

Les clandestins sont prêts à tout pour subvenir aux besoins vitaux de leur famille. Eriger des murs, creuser des fossés ou installer des fils barbelés ne servent à rien.

Nous devons réfléchir ensemble aux actions prioritaires que l'Europe doit mettre en oeuvre en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Nous devons sortir du discours incantatoire pour agir.

Plusieurs points énoncés dans la communication de la Commission me semblent essentiels:

- premièrement, aborder la question de l'immigration clandestine dans le cadre d'une approche globale. Il est, en effet, important de traiter ce problème de manière cohérente, en proposant des mesures concrètes qui couvrent les différentes étapes du processus migratoire.

- deuxièmement, utiliser efficacement le futur Fonds pour les frontières extérieures pour renforcer encore la sécurité à nos frontières, en améliorant la solidarité entre les Etats membres. Il est également nécessaire de donner plus de moyens, de capacité d'agir à l'Agence Frontex et d'accélérer la création d'équipes d'intervention rapide.

- troisièmement, si les Etats membres sanctionnaient sévèrement les employeurs de clandestins et luttaienent ainsi efficacement contre le travail illégal, les clandestins seraient moins enclins à venir en Europe.

- dernière étape du processus migratoire: les politiques de retour.

Leur efficacité et leur crédibilité dépendent de la conclusion d'accords de réadmission avec les pays d'origine.

De plus, pour une meilleure organisation, il serait intéressant de confier à l'Agence Frontex une responsabilité de coordination des vols de retour groupés.

Toute cette panoplie de mesures est à mettre en place sans délais. Toutefois, rien ne se fera sans un dialogue régulier et une meilleure coopération avec les pays d'origine et de transit. Nous devons mutualiser nos actions dans ces pays sources. Il est ainsi fondamental que nos autorités consulaires parlent d'une même voix et informent les immigrés sur place.

La conférence de Rabat en juillet dernier, et celle de Tripoli la semaine dernière sont des excellentes initiatives. Il faut continuer et surtout approfondir les résultats obtenus.

En tant que rapporteur fictif pour mon groupe, je me tiens à la disposition du rapporteur, notre collègue Mr Moreno-Sanchez, pour essayer définir les grandes priorités de l'Union européenne dans sa lutte contre l'immigration clandestine.